

Arrêté du 31 mars 1999 portant répartition de certains quotas de pêche accordés à la France pour 1999

NOR: AGRM9900729A

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le règlement (CE) n° 48/1999 du Conseil du 18 décembre 1998 fixant, pour certains stocks et groupes de stocks de poissons, les totaux admissibles des captures pour 1999 et certaines conditions dans lesquelles ils peuvent être pêchés ;

Vu les échanges de quotas intervenus entre la France et certains Etats membres ;

Vu le décret du 9 janvier 1852 modifié sur l'exercice de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret du 9 janvier 1852 modifié fixant les conditions d'exercice de la pêche maritime dans les zones de pêche soumises à la réglementation communautaire de conservation et de gestion, et notamment ses articles 14 et 15 ;

Vu l'arrêté du 10 février 1984 déterminant les limites des circonscriptions des affaires maritimes ;

Vu l'avis du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Les quotas de cabillaud (*Gadus morhua*) (zones CIEM : II a [CE], IV ; VII, b, k, VIII, IX, X, Copace 34.1.1 [CE]), de baudroie (*Lophiidae*) (zones CIEM : V b [CE], VI, XII, XIV ; VII ; VIII a, b, d, e), de chinchard (*Trachurus* spp.) (zones CIEM : II a [CE], IV [CE] ; V b [CE], VI, VII, VIII a, b, d, e, XII, XIV), de hareng (*Clupea harengus*) (zones CIEM : IV a, b ; IV c, VII d ; V b [CE], VI a N, VI b), de merlan (*Merlangius merlangus*) (zones CIEM : VII b-k ; VIII), de plie (*Pleuronectes platessa*) (zones CIEM : II a [CE], IV ; VII d, e ; VII f, g), de langoustine (*Nephrops norvegicus*) (zones CIEM : VII ; VIII a, b), de sole (*Solea solea*) (zones CIEM : II, IV ; VII d ; VII e ; VII f, g ; VIII a, b), de cardine (*Lepidorhombus* spp.) (zones CIEM : VIII a, b, d, e), de lieu noir (*Pollachius virens*) (zones CIEM : II a [CE], III a, III b, c, d [CE], IV ; V b [CE], VI, XII, XIV ; VII, VIII, IX, X, Copace 34.1.1 [CE]), d'anchois (*Engraulis encrasicolus*) (zones CIEM : VIII) et de maquereau (*Scomber scombrus*) (zones CIEM : II a [CE], III a, III b, c, d [CE], IV ; II a [hors CE], V b [CE], VI, VII, VIII a, b, d, e, XII, XIV ; VIII a, b, c, d, IX, X, Copace 34.1.1 [CE]) alloués à la France par le règlement (CE) n° 48/1999 du Conseil du 18 décembre 1998 sont répartis pour l'année 1999 comme fixé à l'annexe au présent arrêté.

Art. 2. - Un quota ainsi réparti ou un sous-quota issu de la répartition est réputé épuisé lorsque la totalité du poids des débarquements, en France ou à l'étranger, effectués par des navires de pêche battant pavillon français pour l'espèce en cause dans les zones CIEM concernées atteint ou dépasse celui du quota ou du sous-quota.

L'épuisement d'un quota ou d'un sous-quota est constaté par le ministre chargé des pêches maritimes.

Lorsqu'un quota ou un sous-quota est épuisé, la poursuite de la pêche de l'espèce concernée dans la zone considérée est interdite pour les navires battant pavillon français autorisés à pêcher ce quota ou ce sous-quota en application de l'annexe au présent arrêté.

Art. 3. – Des modifications peuvent affecter tout ou partie des sous-quotas découlant de la répartition annuelle figurant en annexe.

Si ces modifications sont effectuées à l'initiative d'une ou plusieurs organisations de producteurs, elles doivent être notifiées par les directeurs régionaux des affaires maritimes territorialement compétents au ministre chargé des pêches maritimes.

Art. 4. – Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront sanctionnées conformément aux dispositions du décret du 9 janvier 1852 modifié sur l'exercice de la pêche maritime.

Art. 5. – Le directeur des pêches maritimes et des cultures marines et les directeurs régionaux des affaires maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mars 1999.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des pêches maritimes
et des cultures marines,
J.-M. AURAND

ANNEXE

CABILLAUD

(en tonnes)

	ZONES DE RÉFÉRENCE du Conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM)	
	II a (CE), IV	VII b à k, VIII, IX, X COPACE 34-1.1 (CE)
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Nord-Normandie (FROM Nord).....	854	1 779
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative maritime étaploise (CME).....	3 838	1 511
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative des pêcheurs portais-Marée (COPEPORT-Marée).....		730
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative Bretagne-Nord (COBRE-NORD).....		549
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation des pêcheries de l'Ouest Bretagne (OPOB).....		3 387
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson de Bretagne (FROM Bretagne).....	63	2 408
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la pêche artisanale du Morbihan et de la Loire-Atlantique (PROMA).....	87	2 221
Navires adhérant à l'organisation de producteurs ARPEVIE.....		6
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative sablaise de mareyage (SOCOSAMA).....		281
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest).....		710
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative de mareyage des pêcheurs arcachonnais (ARCA-COOP).....		10
Navires adhérant à l'organisation de producteurs BASCOPECHE.....		267
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des pêches artisanales du port d'Hendaye (OP HENDAYE).....		3
Navires non adhérents d'une organisation de producteurs.....	428	568
Total.....	5 270	14 430

BAUDROIE

(en tonnes)

	ZONES DE RÉFÉRENCE du Conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM)		
	V b (CE), VI, XII, XIV	VII	VIII a, b, d, e
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Nord-Normandie (FROM Nord).....	1	48	11
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative maritime étaploise (CME).....		19	
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative des pêcheurs portais-Marée (COPEPORT-Marée).....		300	48
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative Bretagne-Nord (COBRE-NORD).....		621	14
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation des pêcheries de l'Ouest Bretagne (OPOB).....		4 994	1 602
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson de Bretagne (FROM Bretagne).....	1 929	4 068	2 500

	ZONES DE RÉFÉRENCE du Conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM)		
	V b (CE), VI, XII, XIV	VII	VIII a, b, d, e
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la pêche artisanale du Morbihan et de la Loire-Atlantique (PROMA).....	1 538	1 229	806
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des pêcheurs artisans de l'île de Noirmoutier (OPPAN).....			54
Navires adhérant à l'organisation de producteurs ARPEVIE.....			17
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative sablaise de mareyage (SOCOSAMA).....		235	310
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des marins-pêcheurs de l'île d'Yeu.....			38
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest).....	133	907	213
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de La Côtinière.....			116
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative de mareyage des pêcheurs arcachonnais (ARCA-COOP).....		21	93
Navires adhérant à l'organisation de producteurs BASCOPECHE.....	9	74	91
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des pêches artisanales du port d'Hendaye (OP HENDAYE).....			113
Navires non adhérents d'une organisation de producteurs.....		1 604	124
Total.....	3 610	14 120	6 150

CHINCHARD

(en tonnes)

	ZONES DE RÉFÉRENCE du Conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM)	
	II a (CE), IV (CE)	V b (CE), VI, VII, VIII a, b, d, e, XII, XIV
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Nord-Normandie (FROM Nord).....	2	25 314
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative maritime étaploise (CME).....	57	577
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative des pêcheurs portais-Marée (COPEPORT-Marée).....		148
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative Bretagne-Nord (COBRE-NORD).....		13
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation des pêcheries de l'Ouest Bretagne (OPOB).....		369
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson de Bretagne (FROM Bretagne).....	1	519
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la pêche artisanale du Morbihan et de la Loire-Atlantique (PROMA).....		3 127
Navires adhérant à l'organisation de producteurs ARPEVIE.....		1 658
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative sablaise de mareyage (SOCOSAMA).....		113
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des marins-pêcheurs de l'île d'Yeu.....		3
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest).....		85
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la Côtinière.....		15
Navires adhérant à l'organisation de producteurs BASCOPECHE.....		455
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des pêches artisanales du port d'Hendaye (OP HENDAYE).....		393
Navires non adhérents d'une organisation de producteurs.....		241
Total.....	60	33 030

HARENG

(en tonnes)

	ZONES DE RÉFÉRENCE du Conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM)		
	IV a, b	IV c, VII d	V b (CE), VI a N, VI b
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Nord-Normandie (FROM Nord).....	14 789	6 605	1 870
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative maritime étaploise (CME).....		1 662	
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative des pêcheurs portais-Marée (COPEPORT-Marée).....		6	
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative Bretagne-Nord (COBRENORD).....		59	
Navires non adhérents d'une organisation de producteurs.....		40	
Total.....	14 789	8 372	1 870

MERLAN

(en tonnes)

	ZONES DE RÉFÉRENCE du Conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM)	
	VII b-k	VIII
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Nord-Normandie (FROM Nord).....	1 197	16
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative maritime étaploise (CME).....	2 715	
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative des pêcheurs portais-Marée (COPEPORT-Marée).....	996	16
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative Bretagne-Nord (COBRE-NORD).....	591	5
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation des pêcheries de l'Ouest Bretagne (OPOB).....	2 457	85
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson de Bretagne (FROM Bretagne).....	2 226	156
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la pêche artisanale du Morbihan et de la Loire-Atlantique (PROMA).....	3 418	1 358
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des pêcheurs artisans de l'île de Noirmoutier (OPPAN).....		50
Navires adhérant à l'organisation de producteurs ARPEVIE.....	13	1 025
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative sablaise de mareyage (SOCOSAMA).....	176	553
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des marins-pêcheurs de l'île d'Yeu.....		138
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest).....	835	135
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la Côtinière.....		233
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative de mareyage des pêcheurs arcachonnais (ARCA-COOP).....	3	175
Navires adhérant à l'organisation de producteurs BASCOPECHE.....	478	66
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des pêches artisanales du port d'Hendaye (OP HENDAYE).....		57
Navires non adhérents d'une organisation de producteurs.....	605	132
Total.....	15 710	4 200

PLIE
(en tonnes)

	ZONES DE RÉFÉRENCE du Conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM)		
	II a (CE), IV	VII d, e	VII f, g
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Nord-Normandie (FROM Nord).....	43	988	1
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative maritime étaploise (CME).....	824	1 135	1
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative des pêcheurs portais-Marée (COPEPORT-Marée).....	1	920	38
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative Bretagne-Nord (COBRENORD).....	10	83	13
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation des pêcheries de l'Ouest Bretagne (OPOB).....		22	70
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson de Bretagne (FROM Bretagne).....	3	76	83
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la pêche artisanale du Morbihan et de la Loire-Atlantique (PROMA).....		11	47
Navires adhérant à l'organisation de producteurs ARPEVIE.....		44	
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative sablaise de mareyage (SOCOSAMA).....		3	15
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des marins-pêcheurs de l'île d'Yeu.....		1	
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest).....		6	23
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative de mareyage des pêcheurs arcachonnais (ARCA-COOP).....	1	1	
Navires adhérant à l'organisation de producteurs BASCOPECHE.....	10	2	3
Navires non adhérents d'une organisation de producteurs.....	133	748	11
Total.....	1 025	4 040	305

LANGOUSTINE
(en tonnes)

	ZONES DE RÉFÉRENCE du Conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM)	
	VII	VIII a, b
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Nord-Normandie (FROM Nord).....	3	27
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative des pêcheurs portais-Marée (COPEPORT-Marée).....	26	60
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative Bretagne-Nord (COBRENORD).....		19
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation des pêcheries de l'Ouest Bretagne (OPOB).....	2 811	1 249
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson de Bretagne (FROM Bretagne).....	1 445	1 121
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la pêche artisanale du Morbihan et de la Loire-Atlantique (PROMA).....	523	1 806
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des pêcheurs artisans de l'île de Noirmoutier (OPPAN).....		14
Navires adhérant à l'organisation de producteurs ARPEVIE.....		14
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative sablaise de mareyage (SOCOSAMA).....	273	210
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest).....	472	35
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de La Côtinière.....		470
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative de mareyage des pêcheurs arcachonnais (ARCA-COOP).....	30	3
Navires adhérant à l'organisation de producteurs BASCOPECHE.....		4
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des pêches artisanales du port d'Hendaye (OP HENDAYE).....		22
Navires non adhérents d'une organisation de producteurs.....	7	116
Total.....	5 590	5 170

SOLE
(en tonnes)

	ZONES DE RÉFÉRENCE du Conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM)				
	II, IV	VII d	VII e	VII f, g	VIII a, b
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Nord-Normandie (FROM Nord).....	101	1 376	1	1	
Navires adhérant à l'organisation de production Coopérative maritime étaploise (CME).....	233	175			
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative des pêcheurs portais-Marée (COPEPORT-Marée).....		274	99	4	
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative Bretagne-Nord (COBRENORD).....		20	42	1	
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation des pêcheries de l'Ouest Bretagne (OPOB).....			52	15	150
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson de Bretagne (FROM Bretagne).....			18	15	259
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la pêche artisanale du Morbihan et de la Loire-Atlantique (PROMA).....			1	7	703
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des pêcheurs artisans de l'île de Noirmoutier (OPPAN).....				1	661
Navires adhérant à l'organisation de producteurs ARPEVIE.....					131
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative sablaise de mareyage (SOCOSAMA).....				6	781
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des marins pêcheurs de l'île d'Yeu.....					352
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest).....				8	563
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de La Côtinière.....					558
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative de mareyage des pêcheurs arcachonnais (ARCA-COOP).....					472
Navires adhérant à l'organisation de producteurs BASCOPECHE.....					27
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des pêches artisanales du port d'Hendaye (OP HENDAYE).....					55
Navires non adhérents d'une organisation de producteurs.....	31	435	52	2	243
Total.....	365	2 280	265	60	4 955

CARDINE
(en tonnes)

	ZONES DE RÉFÉRENCE du Conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM)
	VIII a, b, d, e
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Nord-Normandie (FROM Nord).....	1
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative des pêcheurs portais-Marée (COPEPORT-Marée).....	10
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative Bretagne-Nord (COBRENORD).....	1
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation des pêcheries de l'Ouest Bretagne (OPOB).....	309
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson de Bretagne (FROM Bretagne).....	341
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la pêche artisanale du Morbihan et de la Loire-Atlantique (PROMA).....	347
Navires adhérant à l'organisation de producteurs ARPEVIE.....	1
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative sablaise de mareyage (SOCOSAMA).....	28
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des marins pêcheurs de l'île d'Yeu.....	1
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest).....	16
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de La Côtinière.....	13

	ZONES DE RÉFÉRENCE du Conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM)
	VIII a, b, d, e
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative de mareyage des pêcheurs arcachonnais (ARCA-COOP)	1
Navires adhérant à l'organisation de producteurs BASCOPECHE.....	17
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des pêches artisanales du port d'Hendaye (OP HENDAYE).....	39
Navires non adhérents d'une organisation de producteurs.....	35
Total.....	1 160

LIEU NOIR

(en tonnes)

	ZONES DE RÉFÉRENCE du Conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM)		
	II a (CE), III a, III b, c, d (CE), IV	V b (CE), VI, XII, XIV	VII, VIII, IX, X, COPACE 34-1.1 (CE)
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Nord-Normandie (FROM Nord).....	26 590	564	
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative des pêcheurs portais-Marée (COPEPORT-Marée).....			20
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative Bretagne-Nord (COBRENORD).....			34
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation des pêcheries de l'Ouest Bretagne (OPOB).....			316
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson de Bretagne (FROM Bretagne).....	49	1 267	2 820
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la pêche artisanale du Morbihan et de la Loire-Atlantique (PROMA).....	301	1 769	924
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative sablaise de mareyage (SOCOSAMA).....			20
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest).....			212
Navires adhérant à l'organisation de producteurs BASCOPECHE.....			46
Navires non adhérents d'une organisation de producteurs.....			58
Total.....	26 940	3 600	4 450

ANCHOIS

(en tonnes)

	ZONES DE RÉFÉRENCE du Conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM)
	VIII
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative des pêcheurs portais-Marée (COPEPORT-Marée).....	43
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation des pêcheries de l'Ouest Bretagne (OPOB).....	340
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson de Bretagne (FROM Bretagne).....	363
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la pêche artisanale du Morbihan et de la Loire-Atlantique (PROMA).....	9 387
Navires adhérant à l'organisation de producteurs ARPEVIE.....	3 579
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative sablaise de mareyage (SOCOSAMA).....	587
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest).....	661
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative de mareyage des pêcheurs arcachonnais (ARCA-COOP).....	4
Navires adhérant à l'organisation de producteurs BASCOPECHE.....	1 110
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des pêches artisanales du port d'Hendaye (OP HENDAYE).....	952
Navires non adhérents d'une organisation de producteurs.....	282
Total.....	17 308

MAQUEREAU

(en tonnes)

	ZONES DE RÉFÉRENCE du Conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM)		
	II a (CE), III a, III b, c, d (CE), IV	II a (hors CE), V b (CE), VI, VII, VIII a, b, d, e, XII, XIV	VIII a, b, c, d, IX, X, COPACE 34-1.1 (CE)
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Nord-Normandie (FROM Nord).....	1 167	7 882	
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative maritime étaloise (CME).....	480	4 335	
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative des pêcheurs portais-Marée (COPEPORT-Marée).....		319	
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative Bretagne-Nord (COBRENORD).....		157	
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation des pêcheries de l'Ouest Bretagne (OPOB).....		20	142
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson de Bretagne (FROM Bretagne).....		10	147
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la pêche artisanale du Morbihan et de la Loire-Atlantique (PROMA).....		110	735
Navires adhérant à l'organisation de producteurs ARPEVIE.....		5	178
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Société coopérative sablaise de mareyage (SOCOSAMA).....		1	15
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des marins pêcheurs de l'île d'Yeu.....		1	2
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest).....		2	22
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de La Côtinière.....		1	27
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative de mareyage des pêcheurs arcachonnais (ARCA-COOP).....		1	46
Navires adhérant à l'organisation de producteurs BASCOPECHE.....		2	997
Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des pêches artisanales du port d'Hendaye (OP HENDAYE).....		2	1 028
Navires non adhérents d'une organisation de producteurs.....	43	42	851
Total.....	1 690	12 890	4 190

Arrêté du 2 avril 1999 relatif à la distillation de vins produits dans certains vignobles

NOR: AGRP9900772A

Le ministre de l'agriculture et de la pêche et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le règlement (CEE) n° 822/87 du Conseil du 27 mars 1987 modifié, notamment son article 36 ;

Vu le règlement (CEE) n° 3800/81 de la Commission du 16 décembre 1981 modifié relatif au classement des variétés de vignes ;

Vu le règlement (CEE) n° 2046/89 du Conseil du 19 juin 1989 relatif aux règles de distillation, notamment son article 28, et les modalités d'application prises par la Commission en vertu des règlements précités ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 407,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. - Les vins issus de variétés classées, pour un même département, à la fois comme variétés à raisin de cuve et comme variétés destinées à l'élaboration d'eaux-de-vie à appellation d'origine contrôlée « Armagnac », produits en 1998, au-delà d'un rendement de 90 hectolitres par hectare planté en vigne, doivent être distillés au plus tard le 31 août 1998 en vertu de l'article 36 du règlement (CEE) n° 822/87.

Les quantités excédentaires peuvent, jusqu'au 31 juillet 1999 et sans restitution, être exportées à destination d'un pays tiers à l'Union européenne.

Art. 2. - Tout négociant qui acquiert les vins destinés à l'exportation vers les pays tiers à l'Union européenne doit effectuer celle-ci avant le 31 juillet 1999. A défaut d'apporter la preuve de cette exportation, il devra faire distiller la quantité de vins en cause avant le 31 août 1999.

Art. 3. - Les vins produits en excédent ne peuvent circuler qu'à destination d'une distillerie, des installations d'un élaborateur de vins vinés, de l'exportation vers un pays tiers à l'Union européenne ou d'un marchand en gros tel que visé à l'article 2.

Les titres de mouvement devront être barrés et préciser : « distillation obligatoire, article 36 du règlement (CEE) n° 822/87 ».

Art. 4. - Le directeur de la production et des échanges et le directeur général des douanes et droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 avril 1999.

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur
de la production et des échanges :
L'ingénieur en chef d'agronomie,

M.-F. CAZALÈRE

Le secrétaire d'Etat au budget,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

Par empêchement du directeur général
des douanes et droits indirects :

La sous-directrice,
M. GADY-LAUMONIER

Arrêté du 7 avril 1999 portant agrément d'un organisme certificateur

NOR: AGRG9900771A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche et de la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce